

# COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du : 19 janvier 2022

PV N° 4

Présidence : Mr CAUPERT Bernard

Présents : Mrs LEZE Christian, LEROY Jean-Michel

Excusés :

## MODALITES DE RECOURS

**Les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de fond prévues aux articles 41 et 42 des Règlements Généraux du District**

La commission tient à rappeler aux dirigeants de clubs que les règlements sont complexes et nécessitent une lecture approfondie. L'article 226 des RG notamment, se rapportant aux modalités de purge d'une suspension, est à étudier attentivement.

La commission se tient à votre disposition pour de plus amples explications, si nécessaire.

### I. MATCHS NON-JOUES

#### DOSSIER N°3 : CHAMPIONNAT FEMININ

MATCH N°23886283 DU 31 OCTOBRE 2021

MARGERIDE FC / LA CHAPELLE SAINT LAURENT

La Commission,

Après étude des pièces versées au dossier,

Jugeant en premier ressort,

- Vu le courrier en date du 03 novembre 2021 de la Chapelle Saint Laurent
- Vu le courrier en date du 27 novembre 2021 de la Chapelle Saint Laurent

\* ATTENDU que le club de la chapelle Saint Laurent ne s'est pas déplacé pour disputer la rencontre citée en objet,

\* ATTENDU que le club de la chapelle Saint Laurent a prévenu par mail officiel le 27 novembre 2021 de son forfait pour la rencontre citée en objet,

- **Donne match perdu par forfait (3-0) à la Chapelle Saint Laurent.**
- **Transmet le dossier à la Commission des compétitions seniors aux fins d'homologation.**

**Amendes :**

- Forfaitaire : 40 € à régler par la Chapelle Saint Laurent à l'ADLF qui transmettra au club de Margeride FC
- Forfaitaire A DLF : 80 € à régler par le club de la Chapelle Saint Laurent à l'ADLF.

**Le Président de la CSR**

**Mr Bernard CAUPERT**